

Délibération n°CA-2020-078 de la séance du conseil d'administration du 09 juillet 2020 relative à la politique de soutien aux structures de recherche mutualisées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,

Vu les statuts de l'Université de Lille,

Vu l'avis favorable de la Commission Recherche du 02 juillet 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité avec 29 participants,

APPROUVE **la politique de soutien aux structures de recherche mutualisées**, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 09 juillet 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



Commission Recherche de l'Université de Lille

Structures de Recherche Mutualisées (SFR, FR, GIS, GDR...)

Les Structures de Recherche Mutualisées (SRM) sont des ensembles d'Unités de Recherche (UR) et/ou d'équipes de recherche dont l'objet est de rassembler des compétences, et éventuellement des moyens humains et matériels, afin de répondre à une ou à plusieurs problématiques de recherche et de leur donner plus de visibilité et d'efficacité. Les SRM mènent des actions en cohérence avec la politique scientifique de l'Université de Lille.

Les SRM peuvent avoir des formes et des objectifs variés. L'objet de la présente note est de préciser la position de l'Université de Lille vis-à-vis de telles structures en termes de reconnaissance, d'objectifs et de moyens attribués.

Les SRM peuvent être labellisées par ULille et par d'autres partenaires tels que des EPST, des universités, le CHU, des écoles... La présente note ne concerne que la position d'ULille, et celle-ci s'efforce d'être compatible avec celle de ses partenaires. Toutes les structures concernées par cette note sont conventionnées par ULille et le cas échéant par d'autres établissements.

1. Description et typologie

Structure Fédérative de Recherche (SFR)

Objectifs

- Une SFR assure par défaut une animation scientifique sur une thématique, et contribue à l'amélioration de la visibilité d'une thématique de recherche.
- Une SFR peut avoir un rôle structurant en créant une synergie entre des UR qui permet d'exprimer des priorités dans un domaine disciplinaire ou thématique pour répondre à des appels à projets de grande ampleur, prioriser des recrutements ou des acquisitions de matériels. Le rôle structurant peut concerner la gestion de grands projets (type CPER) et/ou de plateformes mutualisées. Une SFR peut constituer les prémices de la création d'une nouvelle UR.

Composition

- Il s'agit d'un regroupement d'UR, ou d'équipes d'UR.
- Les membres des UR ou d'équipes participent de préférence à une seule SFR. Néanmoins, la participation à d'autres structures fédératives reste envisageable (par exemple pour la participation à un réseau thématique régional ou national).
- Les UR ou équipes constituant une SFR peuvent appartenir à différents établissements ou être uniquement internes à ULille.

Moyens

- Par défaut, une SFR ne dispose pas de personnels affectés. Elle fonctionne grâce à une mutualisation de moyens humains issus des UR participantes. Dans quelques cas particuliers, notamment lorsque le rôle structurant (par exemple pour la gestion de plateformes) est très important, la SFR peut se voir dotée de personnels en propre. Les personnels affectés aux SFR sont administrativement gérés par les composantes de rattachement.

- La SFR reçoit une dotation de l'Université de Lille, qui est modulée, comme décrit ci-dessous. Cette dotation est fixée par la Commission Recherche.

Fonctionnement

- La SFR est dotée d'une convention qui décrit sa gouvernance et son fonctionnement. Cette convention est validée par la Commission Recherche des établissements de tutelle des UR qui la constituent.
- Une SFR est associée à une composante principale, et le cas échéant à des composantes secondaires.
- La durée de labellisation des SFR est par défaut de 5 années. La labellisation prend fin à échéance du contrat quinquennal.
- Les SFR peuvent être évaluées par l'Hcéres (ou un organisme équivalent) à la demande de l'établissement.

Remarque

- Les SFR sont parfois aussi désignées sous le sigle FED (FÉDération). Par défaut, il faut utiliser le terme SFR.

Fédération de Recherche (FR)

- Une FR est une SFR qui est labellisée par le CNRS. Les modalités ci-dessus s'appliquent également aux FR.

Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS)

- Un GIS est une entité dont le fonctionnement est défini par une convention entre les partenaires. Il vise à formaliser une pratique contractuelle sans référence à un texte légal et réglementaire.
- Contrairement aux SFR ou FR qui regroupent des UR ou équipes, un.e enseignant-chercheur.e peut adhérer à titre individuel à un GIS, sous condition de l'accord de sa direction d'UR.
- Leur durée est fixée par la convention. Leur reconduction se fait en général par avenant après échéance.
- Il existe de nombreux formats de GIS, dont ceux ayant vocation à l'animation scientifique et ceux constitués pour assurer une structuration (par exemple en vue de la création d'une UR).

Groupement De Recherche (GDR)

- Les GDR sont des entités labellisées par le seul CNRS. Ils sont des groupements d'UR, d'équipes ou d'individus dont l'objet est de coordonner à l'échelle nationale un ensemble d'actions autour d'une question scientifique.
- Ils sont créés après avis des comités nationaux du CNRS, pour une période de 4 ans renouvelable une fois.

Autres structures

- Réseau : Il s'agit le plus souvent de cas où des établissements ou UR constituent une structure informelle sans conventionnement. Il existe néanmoins des réseaux conventionnés dont le statut est proche de celui des GIS.

2. Critères d'attribution d'une dotation financière aux structures de recherche mutualisées

SFR et FR

- La Commission Recherche d'ULille, après examen de la pertinence de l'objet de la SFR ou de la FR, décide du montant de leurs dotations financières en prenant en compte :
 - Le rôle de la structure (animation scientifique et/ou rôle structurant),
 - Sa taille (nombre d'UR impliquées, nombre d'ETP impliqués).
 - Les ETP pris en compte sont les enseignants-chercheur.e.s des établissements ULille, Centrale Lille Institut, ENSAIT, SciPoLille, Ecole de journalisme de Lille, ENSAPL, et les chercheurs des EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INRAE), répertoriés comme membres de la SRM et listés en annexe de la convention.
 - Pour les SFR à rôle structurant, le nombre d'UR doit être supérieur à 2 (pour les très grandes UR, il pourra être tenu compte d'un nombre d'équipes).
 - Le degré d'implication d'ULille dans la gouvernance (en tant que porteur pour l'établissement de la convention, ou simple partenaire).
- Le montant de la dotation est défini à la création de la SRM ou au début du contrat quinquennal, et il est reconduit par défaut chaque année, après avis de la Commission Recherche. Les dotations non consommées ne peuvent faire l'objet d'un report, sauf dans le cadre d'une opération convenue à l'avance (comme l'organisation d'un congrès ou un investissement) et validée par le service de la recherche.
- La dotation est définie par défaut pour une période quinquennale. Elle peut néanmoins être revue par la Commission Recherche si la SFR évolue sensiblement.

Le Groupe de travail a examiné les modèles suivants pour les dotations :

Modèle n°1 : Considérant que les SFR et FR sont des structures contribuant à la politique scientifique des UR, ULille accorde une dotation aux UR et celles-ci contribuent au fonctionnement des SFR et FR sur la base d'une règle définie par celles-ci.

Commentaire du GT : il s'agit d'un Modèle où seules les unités s'impliquent dans le fonctionnement de la structure, l'implication de l'établissement semble néanmoins importante à marquer par une dotation, surtout lorsque la structure est portée par différents établissements.

Modèle n°2 : Considérant que les SFR et FR sont des structures contribuant à la politique scientifique d'ULille, une dotation de base de 5 000€ est attribuée pour contribution à l'animation scientifique.

Commentaire du GT : Modèle très simple, mais qui ne reconnaît pas le caractère structurant de certaines SRM.

Modèle n°3 : Considérant que les SFR et FR sont des structures contribuant à la politique scientifique d'ULille, une dotation de base de 5 000€ est attribuée pour contribution à l'animation scientifique. Dans le cas où un rôle structurant est avéré, la dotation est de 20 000€.

Commentaire du GT : Modèle simple, qui différencie les critères animation et structuration, mais qui ne tient pas compte de la taille de la SRM.

Modèle n°4 : Les SFR et FR contribuant à la politique scientifique se voient dotées de 5 000€ si leur effectif est inférieur ou égal à 50 ETP, et 10 000€ s'il est supérieur à 50 ETP. Dans le cas où un rôle structurant est avéré, la dotation est de 10 000€ pour un effectif inférieur ou égal à 50 ETP et 20 000€ pour un effectif supérieur à 50 ETP. Voir ci-dessus les effectifs à prendre en compte.

Commentaire du GT : Le GT recommande à la Commission Recherche ce modèle n°4 car il différencie les rôles des structures selon les deux critères principaux (animation, caractère structurant) et selon les effectifs, tout en restant simple à appliquer.

Modèle n°5 : la dotation aux SFR et FR est attribuée sur la base des critères animation/structuration, porteur ou partenaire, et du nombre exact d'ETP impliqués. Considérant qu'une SRM nécessite une dotation minimale pour fonctionner correctement, le montant attribué ne peut être inférieur à 5 000€.

Commentaire du GT : ce modèle est le plus précis, mais il n'offre pas réellement d'avantage par rapport au modèle n°4 et il est plus compliqué à appliquer car il faut s'assurer que tous les ETP sont comptabilisés de la même manière.

GIS et autres réseaux conventionnés.

- Pour les dotations des GIS, les mêmes critères que les SFR s'appliquent (rôle, taille, implication d'ULille dans la gouvernance), après examen par la Commission Recherche de la pertinence de l'objet du GIS.
- Le soutien financier ne peut être accordé que si au moins 2 UR de ULille y participent, avec 3 ETP impliqués au minimum dans chacune de ces UR.
- Les GIS à vocation d'animation scientifique ont en général une ampleur moindre que les SFR, c'est pourquoi une dotation forfaitaire leur est accordée, correspondant à 50% de la cotisation annuelle, avec un plafond de 2 500€/an, les autres 50% sont apportés par les UR participantes au GIS.

GDR

- ULille ne dédie pas de dotation financière directe aux GDR.

Disposition commune à toutes les structures de recherche mutualisées (SFR, FR, GIS et GDR)

- Les SRM labellisées par ULille peuvent postuler aux appels à soutiens proposés par ULille, par exemple aux aides accordées dans le cadre de la politique scientifique de l'université (notamment le soutien à l'organisation de colloques), sous réserve que les UR participantes n'en fassent pas la demande individuellement. Il sera tenu compte de l'effet structurant d'une réponse mutualisée portée par une SRM dans la sélection des soutiens accordés.
- Le budget accordé par la Commission Recherche aux SRM est fixé annuellement, mais devrait rester constant durant le contrat quinquennal. Les dotations seront donc ajustées pour que leur somme corresponde au budget total alloué aux SRM. Si une structure est labellisée durant le contrat quinquennal, la Commission Recherche décidera si le budget global est augmenté en conséquence ou si l'ensemble des dotations est ajusté pour rester compris dans le budget global.
- Il est proposé un budget global annuel de 150 000€ pour la période 2021-2024.
- Il est fortement recommandé que les UR complètent cette dotation selon une règle définie par la SRM, afin de donner plus d'ampleur aux actions mutualisées.

3. Procédure de création de structures de recherche mutualisées

- La demande de création d'une SRM doit être adressée au Vice-Président Recherche d'ULille. Il instruit la demande puis la soumet pour avis à la Commission Recherche.

- La création d'une SRM doit répondre principalement à un effet structurant pour ULille, mais elle peut aussi avoir un rôle d'animation scientifique autour d'une thématique émergente ou stratégique pour ULille et ses partenaires.
- Une SRM est créée de préférence au début ou à mi-parcours d'un contrat quinquennal, elle prend fin à l'échéance de ce dernier. Un rapport d'activité est alors présenté à la commission recherche ainsi qu'un projet si un renouvellement est souhaité.
- Le nombre de renouvellement n'est pas limité.
- Dans le cas où des individus ou équipes souhaitent adhérer à une SRM à sa création, ils doivent obtenir au préalable l'autorisation de leur direction d'UR.
- Cas des GDR : à la demande des porteurs de GDR, le Vice-Président recherche émet un avis sur la demande d'adhésion formulée par des personnels de l'ULille. Il en informe la Commission Recherche.

Annexe : liste des SRM et dotations attribuées par ULille : voir le fichier tableur.

INTITULÉ STRUCTURE	Type	Rôle	indice rôle	ETP déclarés	Nb UR	Ulille	indice porteur	dotation actuelle Ulille	contribution actualisées UR	Modèle n°2	Modèle n°3	Modèle n°4	Modèle n°5	Modèle n°5 et 5k€ minimum
SFR Technologie pour la Santé et le Médicament	SFR	STR	2	100	12	porteur	1	40 000		5 000	20 000	20 000	20 000	10 000
GIS ONCO-Lille	GIS	STR	2	100	5	porteur	1	20 000		5 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Institut Michel Eugène Chevreul	FR	STR	2	100	4	porteur	1	17 000		5 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Institut de Recherche Pluridisciplinaires en Sciences de l'Environnement	SFR	STR	2	114	9	porteur	1	8 000		5 000	20 000	20 000	22 800	22 800
Fédération Lilloise de Mécanique	SFR	ASC	1	40	8	porteur	1	5 000		5 000	5 000	5 000	4 000	5 000
FR transport terrestre et mobilité	FR	STR	2	25	4	porteur	0,5	5 000		5 000	20 000	10 000	2 500	5 000
SFR numérique et patrimoine	SFR	ASC	1	9	4	partenaire	0,5	5 000		5 000	5 000	5 000	450	5 000
SFR Maladies Infectieuses, Inflammatoires Immunitaires	SFR	STR	2	100	2	porteur	1	40 000		5 000	20 000	20 000	20 000	20 000
European Genomic Institute for Diabetes	FR	STR	2	70	3	porteur	1	40 000		5 000			14 000	
FR mathématiques des HdF	FR	ASC	1	93,5	1	porteur	1	9 000		5 000	5 000	10 000	9 350	9 350
SFR Campus de la Mer	SFR	ASC	1	20	3	part	0,5	5 000		5 000	5 000	5 000	1 000	5 000
SFR Agro-Sciences, Environnement et Développement Durable (Condorcet)	FR	ASC	1	17	1	part	0,5		5 000	5 000	5 000	5 000	850	5 000
Chimiothèque Nationale	GIS	ASC	1		3	part	0,5							
Groupe de Recherche en Automatisation Intégrée et Systèmes Homme - Machine	GIS	ASC	1		1	part	0,5		500					
RésULRu français d'excellence de Recherche sur le tabac, la nicotine et les produits connexes	GIS	ASC	1	10	2	part	0,5							
Assemblée des Directeurs d'Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques	GIS	ASC	1		1	part	0,5							
Humanités: source et langue de l'Europe et de la Méditerranée	GIS	ASC	1		4	part	0,5		1000			500		
Etudes Irlandaises : RésULRux et Enjeux	GIS	ASC	1	2,5	1	part	0,5		500					
Religions - pratiques, textes, pouvoirs	GIS	ASC	1		3	part	0,5		1500			750		
Métiers en actes/Actes de métier et dynamiques de professionnalisation	GIS	ASC	1		1	part	0,5		200					
Centre de Recherche sur l'Expérience, l'Age et les Populations au Travail	GIS	ASC	1	1	2	part	0,5		0					
Institut d'Etudes des Faits Religieux	GIS	ASC	1		4	part	0,5		1500			750		
GRoupe de Initiatives pour les Fibres Optiques Nouvelles	GIS	ASC	1	10	1	part	0,5							
Observatoire du Pilotage et de l'Innovation Managériale des Administrations Locales	GIS	ASC	1	4,5	2	part	0,5							
Institut Des Amériques	GIS	ASC	1		2	part	0,5		2000			1000		
Institut du genre	GIS	ASC	1	11,5	7	part	0,5		625					
Eolien en mer	GIS	ASC	1	8	1	part	0,5		0					
Groupe de Recherches sur l'Administration Locale en Europe	GIS	ASC	1	2,5	1	part	0,5		0					
Histoire & Sciences de la Mer	GIS	ASC	1	1,5	1	part	0,5		350					
Patrimoines militaires : architectures, aménagements, techniques & sociétés	GIS	ASC	1	3	1	part	0,5		350					
RésULRu Français d'Acquisition des Langues Secondes	GIS	ASC	1	5	1	part	0,5		900					
Institut de Recherche et Enseignement en Tourisme - Littoral et Patrimoine	GIS	ASC	1			part	0,5							
Evolutions et Relations en santé travail	GIS	ASC	1	0,5	1	part	0,5		0					
Cartographie génétique de la chicorée	GIS	ASC	1		1	part	0,5		0					

Génomique végétale centrée sur la chicorée	GIS	ASC	1		1	part	0,5		0					
Apparences, corps et sociétés	GIS	ASC	1	1	1	part	0,5		250					
Institut des Frontières et Discontinuités	GIS	ASC	1		2	part	0,5		0					
RésULRu Racisme et Antisémitisme	rés	ASC	1			part	0,5		1000			500		
Figurations/Configurations artificielles du hasard-Représenter la contingence en Europe-Littérature, histoire, sciences, philosophie	rés	ASC	1			part	0,5							
RésULRu Art et Développement Humain	rés	ASC	1			part	0,5							
RésULRu international "la tradition mythographique en Europe de l'Antiquité au XVIIème siècle"	rés	ASC	1			part	0,5							
RésULRu européen sur les Genders Studies dans l'Antiquité	rés	ASC	1			part	0,5							
RésULRu de recherche sur la Poésie Augustéenne	rés	ASC	1			part	0,5							
TOTAL								194 000	15 675	60 000	145 000	143 500	134 950	127 150

(dotation des GIS est indicative)